

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 12 avril 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt-et-un, le douze avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DAILLEDOUZE, Maire.

La séance était à huis clos. Date de la convocation : 06 avril 2021.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Clémentine CIANNI-BONNIER, Marie GIANIN, Maryse LESPES, Évelyne LEVEQUE, Delphine MASSON, Sophie MIKULANIEC, Hélène MOLINIER, MM. Jérôme CAUNES, Mathieu CHAPELET, François DAILLEDOUZE, Cédric DELPECH, Florent OUSTRIN et Damien ZAVA.

Excusés : MM Jérôme CAUNES et Philippe VARANNE. Absent : M. Gilbert GAILLOUSTE.

M. Jérôme CAUNES a donné pouvoir à Mme Maryse LESPES pour voter en son nom.

M. Philippe VARANNE a donné pouvoir à M. François DAILLEDOUZE pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Delphine MASSON, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Taux d'imposition 2021 des taxes foncières

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification N° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 transmis le directeur départemental des finances publiques.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ DECIDE d'appliquer les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	42,33% (dont 27,33 % de taxe départementale)
Taxe foncière (non bâti)	65,20 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Arrivée de M. Gilbert GAILLOUSTE à 19h30, il prend place.

Vote du Budget Primitif 2021

		<u>Fonctionnement</u> :		
Dépenses :	907 013 €	Recettes :	907 013 €	

		<u>Investissement</u> :		
Dépenses	334 470 (dont 8 880 € en reste à réaliser)	Recettes :	334 470 €	

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses :

1. **Conseil communautaire du 08 avril 2021** : M. le Maire fait un retour de la séance qui comportait le vote du budget de l'Agglomération d'Agen.
2. **Travaux** :
 - Mise en accessibilité : Présentation de l'avant-projet sommaire de l'architecte, M. Raude, pour le foyer Beaujardin avec le cheminement extérieur. L'accès se fera par un SAS côté rugby, création de 2 places de stationnement pour personne à mobilité réduite, stockage des tables et chaises dans l'ancienne entrée agrandie par la démolition du local technique.
 - Place Rogale : Création d'un plateau de 50 mètres limité à 30 km/h (destruction du passage surélevé, réfection du parking avec marquage au sol et réfection des avaloirs.

- Place Casse : Un essai de circulation avec sens giratoire autour du triangle situé autour du monument aux morts. Le but est d'obliger les voitures à ralentir car même si les piétons sont prioritaires et la zone limitée à 20 km/h, nous déplorons la vitesse non respectée des véhicules.
- Bulletin municipal : réunion de la commission vendredi 16 avril à 14h.

Intervention de M. Gaillouste :

La présentation du projet de revitalisation du centre bourg, de la mise en accessibilité de la mairie, de la rénovation énergétique et de l'optimisation des bâtiments communaux auprès des membres de la commission DETR a été appréciée.

Commission communautaire « Logements, Habitat, Ruralité et Centres-bourgs » : l'Agglomération d'Agen incite les bailleurs sociaux à diversifier géographiquement leurs nouveaux projets immobiliers.

La séance est levée à 20h27.